
L'apport des sources comptables à l'étude du réseau viaire de Montpellier à la fin du Moyen Âge

Catherine Dubé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3982>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Catherine Dubé, « L'apport des sources comptables à l'étude du réseau viaire de Montpellier à la fin du Moyen Âge », *Comptabilités* [En ligne], 12 | 2019, mis en ligne le 10 janvier 2020, consulté le 12 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3982>

Ce document a été généré automatiquement le 12 février 2020.

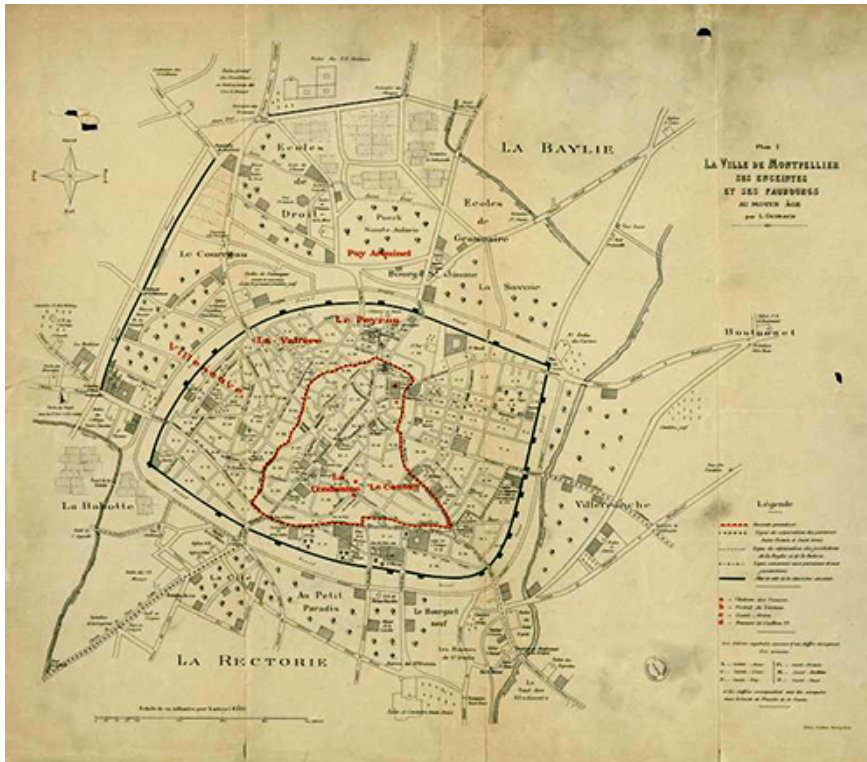
Tous droits réservés

L'apport des sources comptables à l'étude du réseau viaire de Montpellier à la fin du Moyen Âge

Catherine Dubé

- 1 À l'instar des autres villes de la France médiévale, le réseau viaire montpelliérain se caractérise par l'étroitesse et la sinuosité de ses voies de communication¹. Si les axes les plus importants sont dotés d'une largeur suffisante pour permettre la bonne circulation des personnes et des marchandises, la plupart des rues comprises à l'intérieur de l'enceinte urbaine ont une largeur oscillant entre 2.5 et 5 mètres². Le cadastre urbain est également parsemé d'un ensemble de chemins encore plus étroits, désignés dans la documentation par le terme d'*andronnes*³. Ces petites ruelles sont essentiellement piétonnières et cette configuration viaire est demeurée en grande partie intacte dans le centre historique de la ville de Montpellier.

Figure 1 – Carte de Louise Guiraud



Archives municipales de Montpellier, 2Fi 441

- 2 Une telle organisation de la voirie est inévitablement propice à l'accumulation de boues et de déchets dans les rues de ce réseau de communication *intra-muros*. Les pluies, le dépôt d'ordures et le manque d'entretien des chemins ont tôt fait de transformer tout déplacement en entreprise périlleuse. Outre son caractère désagréable, l'encombrement constant de la voie publique génère plusieurs risques avec lesquels les usagers doivent apprendre à composer sur une base quotidienne. Ces risques sont avant tout d'ordre sécuritaire. Pavées ou non, les routes deviennent instantanément très glissantes en période de pluie. La région montpelliéraine connaît régulièrement des épisodes de pluies abondantes⁴, ce qui rend la pratique des chemins très dangereuse, voire funeste, comme le mentionne une entrée de la chronique urbaine consignée dans le petit *Thalamus* qui relate que le 12 septembre 1354 : « Il tomba un tel déluge que sept bêtes de somme chargées de ballots d'étoffe qui venaient de la foire de Pézenas et passaient à la pointe Saint-Christophe furent emportées par le flot jusqu'au petit portail de Saint-Barthélemy où elles se noyèrent. Jacme dels Gorcs, dont c'était le jardin, se noya au même endroit et il se produisit bien d'autres catastrophes »⁵. L'emprunt des rues expose aussi à des risques sanitaires importants. Contraints d'enjamber les boues, les immondices et les ordures accumulées sur la voie lors de leurs déplacements, les usagers circulent dans de véritables creusets à infections.
- 3 À Montpellier, c'est à partir du XIII^e siècle qu'apparaissent les premières mesures visant à faciliter la circulation dans les rues. Les textes de ces documents exposent l'insalubrité de celles-ci de façon péremptoire. À titre d'exemple, le 11 août 1259, à la demande des consuls de Montpellier, le roi Jacques d'Aragon ordonne que les tables et les bancs qu'installent les gens de métiers le long de la devanture de leur boutique n'excèdent pas une palme et demie de largeur, compte tenu de l'étroitesse des rues et

des boues qui tendent à s'accumuler au centre de la voie, rendant la circulation piétonnière périlleuse⁶.

- 4 Faute de réelles mesures d'assainissement de la voie publique, les autorités urbaines promulguent dès la fin du XIII^e siècle une série d'ordonnances visant à interdire le dépôt d'ordures dans les fossés et ailleurs sur le territoire de la ville. Cette nouvelle réglementation prévoit également de limiter la présence des eaux stagnantes et d'empêcher l'entreposage de fumier sur les sites non prévus à cet effet⁷.
- 5 On peut toutefois mettre en doute l'efficacité réelle de ce type de réglementation. Loin d'être exclusives à Montpellier, de telles mesures dissuasives sont attestées pour d'autres villes⁸. Le fait qu'elles apparaissent fréquemment dans la documentation laisse présager que les habitants continuaient de disposer leurs déchets sur la voie publique malgré l'interdit et en dépit de l'amende de cinq sous s'appliquant aux contrevenants⁹.
- 6 Les premières traces d'une réelle intervention sur la voirie par les pouvoirs urbains émergent vers la fin du XIV^e et se développent au courant du XV^e siècle. Si plusieurs types de documents peuvent nous renseigner sur le développement des stratégies municipales d'entretien et d'assainissement des rues, les sources comptables apparaissent comme un lieu d'observation privilégié pour l'étude de ces questions. Jean-Pierre Leguay le soulignait déjà il y a plusieurs décennies, les écrits comptables se révèlent être la meilleure source d'information pour entrevoir le fonctionnement des opérations sur les réseaux urbains de la fin du Moyen Âge¹⁰.
- 7 Dans le cadre du colloque « Histoire des villes à travers leur comptabilité », j'ai souhaité me livrer à un examen approfondi des registres comptables conservés aux archives municipales de Montpellier dans le but de faire la démonstration du grand intérêt que représente ce type de document afin de mieux comprendre les préoccupations et les actions des élites urbaines en matière de voirie.

1. L'étude de la gestion de la voirie montpelliéraine : l'apport des sources comptables

- 8 Les registres de comptes nous renseignent dans un premier temps sur les types de travaux commandés ou entrepris par la ville. Dans les cas de travaux de plus grande envergure, il est souvent possible de documenter les diverses étapes de leur exécution ainsi que la logistique de mise en œuvre de ces travaux. Les comptes nous permettent également d'identifier les noms, titres et professions des divers intervenants qui participent à la réalisation des travaux, ce qui présente l'intérêt de fournir des données prosopographiques au sujet des officiers de la ville et des gens de métiers qui collaborent avec l'administration urbaine. Finalement, les registres comptables nous informent évidemment des dépenses qu'entraînent les travaux et l'embauche de main d'œuvre. En comparant plusieurs registres, il peut également être intéressant d'évaluer le poids de ces dépenses d'une année à l'autre. Dans le cadre de cet exercice, un peu plus d'une quarantaine de registres ont été consultés. Le corpus documentaire sélectionné couvre de manière partielle la période comprise entre 1403 et 1500, rassemblant les registres conservés jusqu'à ce jour aux archives municipales de Montpellier¹¹. J'ai également choisi d'intégrer à mon analyse les transcriptions des registres de compte couvrant les années 1501 à 1513 contenus dans l'inventaire no. 8 des archives municipales, afin de mesurer l'évolution de l'intervention urbaine à l'aube

du XVI^e siècle¹². Il est nécessaire de préciser que ces transcriptions sont incomplètes. Les premiers résultats de cette recherche, toujours à l'état embryonnaire, révèlent l'apport significatif des sources comptables à l'étude de la gestion sanitaire, qui constitue le point focal de mes recherches doctorales.

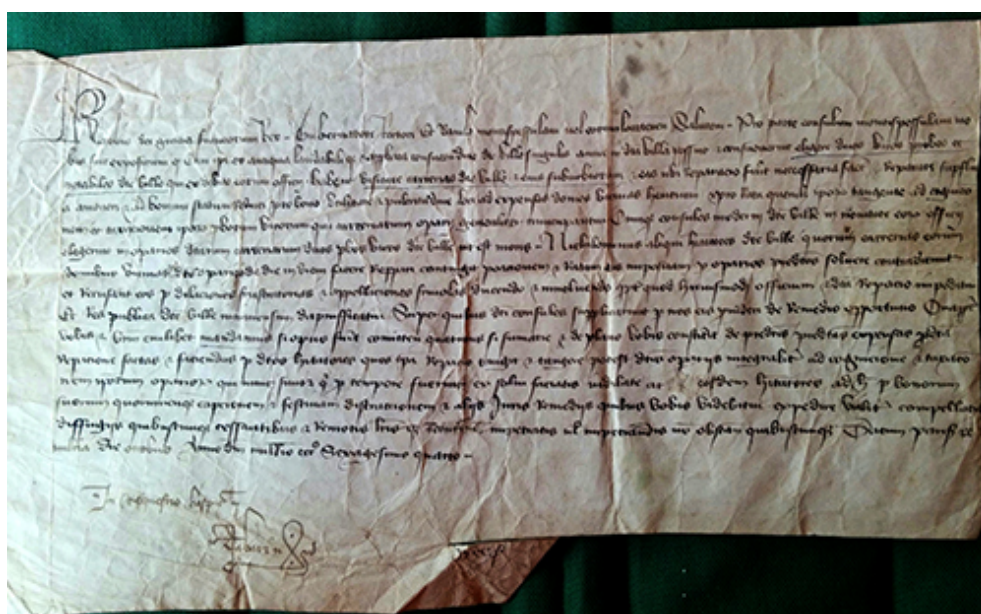
- 9 Avant d'en venir proprement à l'analyse des comptes, il apparaît pertinent de fournir quelques éléments de contexte. À Montpellier, le XIII^e siècle se caractérise par un essor des institutions de pouvoir communales et une certaine renaissance de la pratique du droit romain dans la région du Languedoc¹³. Le consulat urbain qui naît dans la foulée n'est pas la seule, ni la première institution urbaine participant à ce phénomène. L'Œuvre de la commune clôturée, formée dès la fin du XII^e siècle de sept membres appelés « seigneurs ouvriers », est une autre institution amenée à jouer un rôle prédominant dans l'entretien sanitaire des chemins publics¹⁴.
- 10 Mise sur pied en 1196 à des fins d'administration et d'entretien des fortifications de la ville, l'une des particularités de cette institution est sa totale autonomie financière. L'Œuvre n'est soumise à aucune obligation de rendre des comptes au seigneur¹⁵. Les ouvriers de la commune clôturée avaient la responsabilité de l'entretien des infrastructures se trouvant sous leur juridiction, qui comprend les chemins longeant les fortifications et les fossés entourant la ville. Ce territoire comprend de nombreux égouts et latrines, qui nécessitent un entretien régulier pour assurer la pérennité des fortifications¹⁶. L'Œuvre de la commune clôturée, en plus de jouer un rôle de premier plan dans la gestion sanitaire de la ville, est aussi un précurseur lorsqu'il se dote en 1284 de son propre service d'inspection des infrastructures. Le messenger des ouvriers a pour mandat de sillonner les murs de la ville trois fois par semaine et de faire état de toute irrégularité afin que des travaux de réparation puissent être entrepris¹⁷. Compte tenu de leur implication très importante dans la communauté urbaine, l'Œuvre de la commune clôturée constituait un référent symbolique important de l'identité de la ville¹⁸.
- 11 C'est au sortir d'une période de crise particulièrement éprouvante pour Montpellier et ses habitants, qui s'étire sur toute la deuxième moitié du XIV^e siècle, que l'on assiste à l'émergence de nouvelles préoccupations de la part des élites urbaines, articulées autour de l'idée de bien commun¹⁹. Ce souci du bien-être des habitants s'incarne notamment par la mise en place d'une série de mesures concernant la santé²⁰. Ces politiques touchent les questions d'hygiène, de salubrité et de propreté au sein de la ville. Elles se concrétisent par des décisions qui entraînent la réorganisation des institutions d'assistance, l'entretien des structures sanitaires ou encore l'application de règlements concernant la salubrité alimentaire. Cela aboutit, au fil du XV^e siècle, à l'émergence d'une réelle politique de santé publique à Montpellier²¹. Ces nouvelles préoccupations amènent les élites urbaines à s'occuper des dispositifs touchant la santé et la sécurité des habitants. Les établissements d'assistance, les infrastructures urbaines et le réseau viaire sont alors pris en charge par les administrateurs urbains.
- 12 Outre le rôle majeur des ouvriers de la commune clôturée, le consulat majeur est lui aussi impliqué dans la gestion de la voirie et l'examen des registres de compte a permis de discerner plusieurs types d'interventions sur la voirie. D'abord, des fonds sont accordés sur une base régulière pour des opérations d'entretien et de nettoyage. Tout au long de la période étudiée, la ville finance également un certain nombre de travaux de pavage, dont l'envergure est variable. Enfin, une dernière forme d'intervention concerne des opérations d'embellissement des voies publiques. Plus ponctuelles, ces

interventions esthétiques sur les aménagements urbains remplissent avant tout des fonctions de représentation. Chacune de ces actions mises en œuvre par les autorités de la ville convoque une pluralité d'acteurs urbains, qui peuvent être amenés à entrer en collaboration lors de la réalisation des travaux.

2. Entretien et nettoyage

- 13 Les interventions concernant l'entretien de chemins publics et leur nettoyage constituent de loin les dépenses liées à la voirie les plus fréquentes dans les registres de compte. Essentiellement, ces dépenses se présentent sous la forme de gages annuels versés à des officiers municipaux. Désignés dans les comptes par le terme d'« ouvriers carréiers », ces officiers perçoivent des gages de 4 livres de la part du consulat pour assurer l'entretien et le nettoyage des rues du Montpellier. On voit les carréiers mentionnés dans les comptes aussitôt qu'en 1403, parfois énumérés rapidement dans une liste d'officiers de la ville²². On remarque que leur mention est plus éparse dans les comptes du début du xv^e siècle. Cela peut s'expliquer par le degré de précision moindre de la ventilation des dépenses pour les registres de cette période, en comparaison avec les exercices comptables ultérieurs, qui observent un degré de raffinement plus important. Ce n'est qu'un peu avant le troisième quart du xv^e siècle que la mention de leurs salaires payés se systématise dans les comptes. Un acte daté du 30 octobre 1364 permet de supposer que la création de leur fonction remonte à cette date²³. L'ordonnance royale somme les consuls d'élire deux hommes probes et nobles en tant que responsables du bon entretien et du nettoyage des rues et chemins de Montpellier et de ses faubourgs. L'acte nous informe aussi que les travaux de voirie seront exécutés en collaboration avec les habitants, à qui l'on demande d'entretenir et de tenir propre la portion de la rue se trouvant devant leur domicile ou leur commerce. Les Montpelliérains sont tenus d'obéir à ces *intendants des rues* et à exécuter toute tâche qu'ils pourraient leur confier.

Figure 2 – AMM, Louvet 3040



Ces *intendants des rues* seraient-ils devenus les ouvriers des chemins que l'on voit figurer

dans les comptes quelques décennies plus tard ? Il m'apparaît possible de le postuler. Outre leurs gages annuels, les ouvriers carrériers peuvent aussi être rémunérés pour des interventions ponctuelles liées à l'entretien sanitaire. C'est le cas de Jean Senorini, épicier de profession, mais aussi ouvrier, rémunéré 10 sous pour la réparation d'un gazzilhan dans un fossé²⁴. On compte généralement deux carrériers nommés par année fiscale. Leur profession n'est qu'assez rarement nommée. Le peu de données que l'on peut retirer laisse supposer qu'ils sont généralement issus des milieux marchands. Le carrérier Vésian Barral est identifié comme poivrier de profession²⁵. Certains d'entre eux apparaissent aussi accomplir d'autres fonctions relevant de l'administration urbaine. C'est le cas de Guilhem Auverny, qui est également rémunéré pour avoir tenu les comptes de la boucherie et effectué des transcriptions²⁶. Finalement, si la plupart des ouvriers des chemins ne semblent pas voir renouveler leurs mandats sur plusieurs années, on en compte tout de même quelques-uns qui demeurent en poste pour une plus longue durée. C'est le cas de Guilhem Saborel, qui occupe la fonction durant au moins six ans²⁷.

Figure 3 – Mentions des carrériers dans les comptes

Année	Nom des carrériers
1403	Jean Senorini
1443	Pierre Cabbassut
1472	Jean Olivier, Vésian Barral
1474	Jean Olivier, Vésian Barral
1477	Guilhem Auverny
1481	Paul Cabride
1484	Michel Blasin, Pons Dorenville
1490	Guynot Burgadier, Bernard Lospilis
1491	Pierre Dauphin, Guynot Burgadier (mort durant l'année)
1492	Mathieu Vayssière, Guilhem Saborel, Paul Cabride
1495	Guilhem Saborel, Colin Lermite
1496	Guilhem Saborel, Michel Blasin
1497	Guilhem Rouillon, Jean de Langlade
1500	Guilhem Saborel, Jean de Langlade
1504	Guilhem Saborel, Colin Lermite
1513	Guilhem Rouillon, Jean Mellier
1514	Guilhem Rouillon, Jean Mellier

1517	Non nommés
1519	Guilhem Rouillon, Jean Mellier
1523	Guilhem Rouillon, Philippe Verdier

- 14 Si l'on sait que les ouvriers carriers ont le mandat de réparer, entretenir et nettoyer les rues, les registres de comptes ne nous donnent que très peu de détails sur ces travaux ni sur leur fréquence. Toutefois, dans les livres de mémoire des notaires, on trouve fréquemment des rappels de faire nettoyer les rues, surtout pour le tout début du XVI^e siècle²⁸. Aussi, les ouvriers carriers ne semblent pas entretenir les rues se trouvant sur le territoire sous la juridiction des ouvriers de la commune clôture²⁹. En effet, les travaux sont plutôt exécutés par ces derniers, comme le suggère le registre de l'année fiscale 1441-1442, où apparaît la rémunération de Jean del Perier, ouvrier de la commune clôture, de 15 livres, 17 sous et 6 deniers pour la réparation des chemins³⁰. On trouve également dans les registres de compte des paiements versés aux écuyers du consulat pour des petits travaux d'entretien. Ceux-ci reçoivent déjà leurs gages du consulat mais se voient régulièrement attribuer des petits montants supplémentaires. Le manque de détails fournis par les comptes sur le type d'entretien assuré par les écuyers ne permet pas d'avoir une idée précise du type de tâches qu'ils accomplissent. Peut-être assistaient-ils les ouvriers carriers dans leurs fonctions ou leurs venaient-ils en aide lors de situations particulières. À titre d'exemple, un livre mémoires mentionne que 10 sous ont été promis à chaque écuyer pour des travaux de nettoyage³¹.

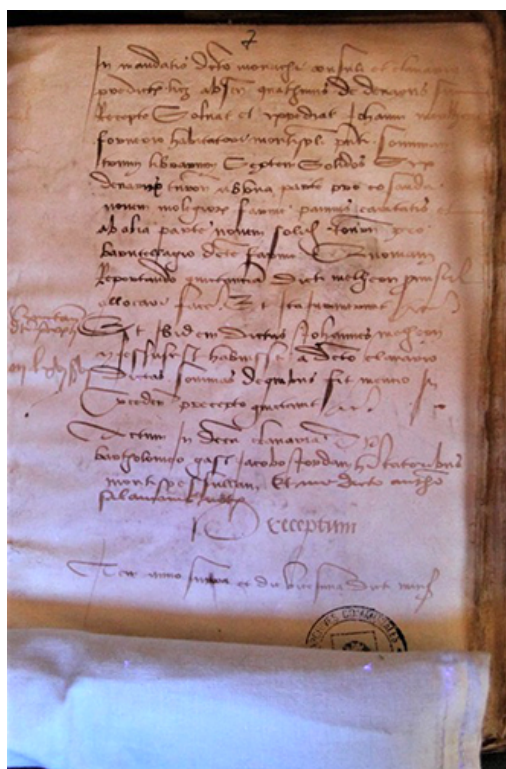
3. Pavage

- 15 Un autre type d'intervention sur la voirie fréquemment mentionnée dans les registres comptables concerne les travaux de pavages, exécutés par les « caladiers ». Ces derniers sont rémunérés ponctuellement selon la nature des travaux à entreprendre. De telles entreprises de pavage semblent toutefois ne débiter qu'assez tardivement, dans la majorité des cas³². Les premiers travaux de pavage sont réalisés par l'œuvre de la Commune Clôture. Ils se voient octroyer un contrat de pavage en 1442³³ puis refont en 1477 le pavé du portail de Montpelliéret³⁴. Ils apparaissent dans les registres comptables de la toute fin du XV^e siècle et figurent fréquemment dans ceux du début du XVI^e siècle. Durant l'année fiscale 1498-1499, le caladier Pierre Machard est rémunéré pour divers petits travaux de pavage dans la ville, notamment au portail de la Saunerie, au pont du chemin du portail du Peyrou, au couvent des frères prêcheurs, et devant l'hôpital Saint Jacques³⁵. Environ une décennie plus tard, lors de l'année fiscale 1512-1513, des travaux de pavage sont réalisés à proximité du consulat³⁶. Parmi les plus grosses opérations de pavage répertoriées dans les comptes figurent l'aménagement des chemins permettant d'accéder aux fontaines qui approvisionnent la ville en eau potable³⁷. La fontaine de Lattes, dont l'existence est attestée depuis au moins la fin du XIII^e siècle, fait l'objet de nombreux travaux d'entretien dont nous témoignent les comptes du XV^e siècle³⁸. Un registre des consuls de mer indique l'existence d'un important chantier autour de la fontaine de Lattes en 1381. Le registre établit une liste des dépenses occasionnées par les travaux, fournissant au passage des informations

très détaillées sur les manœuvres effectuées³⁹. 34 tombereaux de pierre doivent être transportés afin de réaliser le pavement de pont qui mène à la source d'eau⁴⁰.

- 16 Une autre fontaine fait l'objet d'un entretien rigoureux par la ville. Il s'agit de la fontaine Saint Barthélémy qui constitue l'une des sources d'eau les plus importantes pour Montpellier en raison de son fort débit, qui rend la source vulnérable aux débordements, qui ne manquent pas d'inonder le chemin permettant de s'y rendre, surtout en temps de pluie⁴¹. D'importants travaux de pavage ont lieu lors de l'année fiscale 1497-1498⁴². La ville fait tout d'abord appel aux services de deux caladiers, probablement maître et apprenti, François de Bert et Bernard Barres qui reçoivent respectivement 84 livres et 14 livres et 5 sous pour effectuer les travaux⁴³. Guillaume Lecas, un charretier, est embauché pour le transport des pierres⁴⁴. Trois autres individus, dont deux cultivateurs, Henri Joly et Jean Ouïe et le laboureur Jauffre Perrin sont quant à eux rémunérés pour avoir participé à l'exécution des travaux⁴⁵. Au total, c'est plus de 120 livres qui sont déboursés par la ville dans le cadre de ce chantier qui visait à permettre à la population de s'approvisionner en eau potable de manière plus sécuritaire.

Figure 4 – Paiements pour travaux de pavage à la fontaine Saint Barthélémy



Source : AMM, Joffre 579, fol. 7. Photo : Geneviève Dumas

4. Embellissement et représentation

- 17 L'entretien et le nettoyage des rues ne répondent pas uniquement à des besoins d'hygiène et de salubrité. Les interventions sur la voirie servent également à embellir l'espace urbain, à le rendre plus agréable. De plus, des rues propres et bien entretenues peuvent aussi remplir une fonction de représentation et contribuer au prestige de la ville, notamment lors de visites et de cérémonies. Les récits des entrées de notables

dans la ville, consignés dans la chronique urbaine, témoignent d'une attention particulière portée à la propreté des rues et à l'esthétique des façades des bâtiments lors de l'accueil d'invités de marque. En 1376, les consuls soulignent la venue de Pierre de Navarre, comte de Mortain et fils cadet du roi Charles II⁴⁶. En prévision de son arrivée, les consuls ordonnent de faire nettoyer les rues ainsi que de garnir les bâtiments de courtines. Quelques années plus tard, en 1389, c'est le roi Charles VI qui est accueilli en grande pompe⁴⁷. La cérémonie, parmi les plus importantes recensées dans la chronique urbaine, exige des préparatifs importants. En 1476, en prévision d'une visite du prince de Tarente et du Roi du Portugal dans la ville, le fustier Beraut Caillier est embauché par les consuls pour « parer » les rues⁴⁸. L'embellissement de la voirie constitue un élément incontournable du cérémonial des entrées dans la ville. Comme l'a montré Vincent Challet, ce cérémonial remplit également une fonction stratégique pour les pouvoirs urbains, qui y voient une opportunité de renforcer leur pouvoir sur leur propre ville⁴⁹.

Conclusion

- 18 Si j'ai souhaité me limiter à l'examen des travaux d'entretien de la voirie dans le cadre de cette étude, il est néanmoins pertinent de souligner que les registres comptables se révèlent être, de manière plus générale, des sources extrêmement utiles à l'étude de la gestion sanitaire en milieu urbain. Au fil du dépouillement, j'ai pu identifier un grand nombre de dépenses relatives à l'entretien et au nettoyage du réseau d'égouts ou encore des fontaines. Ces mentions dans les comptes contiennent souvent des indications topographiques ou encore des renseignements techniques sur les travaux à accomplir.
- 19 Je crois que l'exercice confirme une fois de plus tout l'intérêt d'envisager les sources comptables en histoire urbaine. En faisant bien plus qu'aligner des chiffres et des dépenses, les données rassemblées dans le registre comptable ont une portée très large. En s'intéressant à l'entretien de la voirie et aux travaux d'assainissement de l'espace urbain d'un point de vue comptable, on constate d'abord la diversité des acteurs qui veillent au bon entretien des rues de Montpellier à la fin du Moyen Âge : les ouvriers carrriers, responsables des réparations et du nettoyage des rues, et les caladiers qui exécutent les travaux de pavage. On y retrouve également les écuyers du consulat, qui contribuent à l'entretien des lieux publics, mais aussi des gens de métier, des cultivateurs, embauchés ponctuellement pour contribuer à la réalisation des travaux. À l'aube du XVI^e siècle, les comptes laissent entrevoir une action concertée sur son réseau viaire. Un registre de notaire confirme l'importance grandissante portée à l'entretien de la voirie en mentionnant l'existence d'un nouvel office municipal spécialement dédié à l'inspection des infrastructures. Nommé par les consuls, ce *mestre vysitor del pons et camins* avait également la responsabilité de la supervision des puits et des égouts⁵⁰.
- 20 L'étude des registres de compte nous renseigne aussi sur l'importance qu'occupent les dépenses relatives à la voirie dans le budget consulaire. En plus de payer des gages ou de verser des salaires au personnel responsable de l'entretien, l'administration urbaine alloue des montants parfois importants pour les opérations d'entretien. Ces interventions s'inscrivent dans la foulée de mesures mises en œuvre par la ville dans le but de mieux servir le bien commun. Le cas du pavage du chemin menant à la fontaine

Saint Barthélémy, dont la réfection permet de réduire l'accumulation de boues qui compromettent un accès sécuritaire au point d'eau, en constitue un exemple éloquent.

- 21 Si l'étude de la comptabilité s'avère indubitablement féconde, force est de reconnaître que beaucoup d'entrées dans les registres, surtout dans ceux du début du xv^e siècle, demeurent somme toute assez imprécises. D'où l'intérêt, voire la nécessité d'un croisement des sources. On l'a vu à quelques reprises, il n'est pas rare que les livres de mémoire des notaires viennent combler certains manques des registres comptables. C'est aussi le cas des délibérations consulaires et des divers actes notariés qui composent le corpus documentaire du Montpellier médiéval.

NOTES

1. Pour une synthèse du dispositif de la voirie en France médiévale, voir Leguay, Jean-Pierre, *La rue au Moyen-Âge*, Rennes, 1984, p.11-29.
2. Fabre, Ghislaine et Lochar, Thierry, Montpellier, *La ville médiévale*, Montpellier, Montpellier, 1992, p. 232.
3. Archives Municipales de Montpellier (AMM), Joffre 567, fol. 27 vo. À Etienne Sarradet, 6 livres avancées aux ouvriers qui nettoyèrent l'andronne entre le derrière du consulat et la maison dudit Sarradet (part des consuls). Oudot de Dainville, Maurice, *Archives de la ville de Montpellier, inventaires et documents*. Tome 8, Montpellier, 1943, p.90. Cette ruelle existe toujours au xvi^e siècle, connue sous le nom d'andronne du consular viel. Guiraud, Louise, *Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge*, Montpellier, 1895, p.59.
4. Durand, Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc, x^e - xii^e siècles*, Toulouse, 2003, p. 21-29.
5. « E foron tan gran aondansia d'ayguas que set bestiascarguadas de trossels de draps que venian de la fieyra de Pezenas que passavon a la poncha Sant Cristol ne menet l'aygua entro al portalet de Sant Bertolmieu et aqui negueron. En Jacme dels Gorcs[g] de cuy era l'ort neguet aqui meteus e motz d'autres|escandols s'esdevengro » AMM, AA9, *Petit Thalamus*, fol.87.
6. AMM, Louvet 238. Le problème de l'obstruction des rues par les bancs des commerçants est également documenté pour la ville de Toulouse, où la situation ne semble pas faire l'objet d'une réglementation, malgré les plaintes observées. Leguay, Jean-Pierre, *La rue au Moyen-Âge*, op. cit., p. 39.
7. AMM, Louvet 938
8. Sur l'inefficacité de ces mesures, Leguay, Jean-Pierre, *La pollution au Moyen Âge*, Paris, 1999, p.5.
9. La première mention d'une amende de cinq sous figure dans le texte d'une criée autorisée par le consulat en 1336. AMM, Archives de la Commune Clôture, EE25.
10. La rareté des écrits comptables antérieurs au xiv^e est en grande partie responsable de la difficulté de documenter les préoccupations urbaines en matière de voirie pour les siècles précédents. Leguay, Jean-Pierre, *La rue au Moyen-Âge*, op. cit., p. 64.
11. AMM, Série CC.
12. AMM, *Inventaire tome 8*, p. 142-162.
13. Gouron, André, « Diffusion des consulats méridionaux et expansion du droit romain aux xii^e et xiii^e siècles », Bibliothèque de l'école des chartes, tome 121, 1963, p. 26-76.

14. Reyerson, Kathryn, « Medieval Walled Space, Urban development vs. defense », dans D. Tracy, James (dir.), *City Walls: The Urban Enceinte in Global Perspective*, Cambridge, 2000, p.99.
15. AMM, *Inventaire tome 12*, EE 1: « Guilhem, seigneur de Montpellier, fils de la duchesse Mathilde, promet à Peire de Conchis [...] administrateurs de la ville de Montpellier, de tenir et de ratifier tout ce qu'ils décideront quant à la clôture de la ville et donnent l'assurance qu'ils n'auront aucun compte à lui rendre. »
16. Dumas, Geneviève et Dubé, Catherine, « Muddy Waters in Medieval Montpellier » dans *Policing the Urban Environment*, Rawcliffe, Carole et Weeda, Claire (dir.), à paraître aux Presses Universitaires d'Amsterdam.
17. Renouvier, Jules, et Ricard, Adolphe, *Des maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, Montpellier, 1844, p.12.
18. *Ibid.*
19. Rigaudière, Albert, « Donner pour le bien commun et contribuer pour les biens communs dans les villes du Midi français du XIII^e au XV^e siècle », dans Lecuppre Desjardin, Élodie, et Bruaene, Anne-Laure (dir.), *De bono communi, The Discourse and Practice of Common Good in the European City (13th-16th centuries)*, Colloque de Gand, 15-16 septembre 2006, Turnhout, 2010, p. 11-53. Le phénomène ne se limite pas aux villes méridionales. En Italie, il se manifeste avec précocité. Voir Crouzet-Pavan, Élisabeth, « Pour le bien commun. À propos des politiques urbaines dans l'Italie communale », dans Crouzet-Pavan, Élisabeth (dir.), *Pouvoir et édilité. Les grands chantiers dans l'Italie communale et seigneuriale*, Rome, 2003, p. 11-40.
20. Dumas, Geneviève, *Santé et société à Montpellier*, Leyde, 2015, p.248.
21. *Ibid.* L'émergence de politiques de santé publique en contexte urbain est bien documentée pour le territoire de l'Italie. Voir Nicoud, Marilyn, « Médecine, prévention et santé publique en Italie à la fin du Moyen Âge », dans Boucheron, Patrick et Chiffolleau, Jacques (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget*, Paris, 2000, p. 483-84. *Eadem*, « Médecine et prévention de la santé à Milan à la fin du Moyen Âge », *Siècles*, n.14, (2001), p. 23-37.
22. AMM, Joffre 529, fol.12. Sur le registre de compte de 1403, voir Dumas, Geneviève, « Un registre de comptes à Montpellier au XV^e siècle : nouveau regard sur l'organisation communale médiévale », *Bulletin historique de la ville de Montpellier*, no. 35, 2013, p. 48-61.
23. AMM, Louvet 3040. Inventaire du Grand Chartrier p. 260
24. AMM, Joffre 529, fol.2 Le mot « garillan » ou plus souvent « gazilhan » était utilisé à Montpellier pour définir un égout ou des canaux couverts évacuant les eaux usées par les ouvertures des remparts. Les conduits prenaient la forme de tuyaux carrés en maçonnerie simple, le fond était carrelé et la partie supérieure était voûtée de pierres. Leguay, Jean-Pierre, *La pollution au Moyen Âge*, op. cit., p. 67. Hubschmid, Johannes, « Mfr. gasne « étang » und bedeutungsverwandete Wörter mit ihren Entsprechungen in der Toponomastik », *Zeitschrift für romanische Philologie*, vol. 69, 1953, p. 190-191 cité dans Aebischer, Paul, « Anthroponymie et toponymie dans la « Chevalerie Ogier ». À propos d'un ouvrage récent », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 32, fasc. 4, 1954. p. 1235.
25. AMM, Joffre 559, fol.50.
26. AMM, Joffre 356, fol. 94.
27. Entre 1491 et 1504, Guilhem Saborel est rémunéré à six reprises pour ses gages de carrérier. AMM, Joffre 573, fol.40 et fol.78; Joffre 576, fol.76 ; Joffre 577, fol.88; Joffre 582, fol. 120; Joffre 584, fol .12.
28. AMM, BB Non coté, *Livre des memoyres*, fol.86 vo., fol.87, fol. 89.
29. Dumas, Geneviève et Dubé, Catherine, « Muddy Waters in Medieval Montpellier » art. cit. ; Reyerson, Kathryn, « Medieval Walled Space, Urban development vs. defense », art. cit.
30. AMM, Joffre 531, fol.9 vo.
31. AMM, BB Non coté, *Livre des memoyres*, fol.24.

32. La pose de pavés est attestée à Poitiers dès le XIII^e siècle. Favreau, Robert, « Les rues de Poitiers au Moyen Âge », *Bulletin de la société des Antiquaires de l'Ouest*, 3^e série, tome 15, 1979, p. 223-238.
33. AMM, EE 850, fol. 32.
34. Renouvier, Jules et Ricard, Adolphe, *Des maîtres de pierre et des autres artistes gothiques de Montpellier*, op. cit., p. 14
35. AMM, Joffre 581, fol. 59. Machard touche un total de 13 livres, 3 sous et 4 deniers pour l'ensemble des travaux.
36. AMM, Joffre, 598, fol. 30. Totalisant, 28 sous et trois deniers, le coût des travaux demeure assez modeste.
37. Sur les fontaines à Montpellier, Dumas, Geneviève et Dubé, Catherine, « Muddy Waters in Medieval Montpellier », art. cit., Coste, Léon, « Les anciennes fontaines de Montpellier », *Bulletin-Société languedocienne de géographie*, 9 (1886), 353-83, 509-26
38. À titre d'exemple, le peyrier Pierre Borghonen est rémunéré 3 livres pour l'entretien de plusieurs fontaines dont celle de Lattes. AMM, Joffre 578, fol.56.
39. Dumas, Geneviève et Dubé, Catherine, « Muddy Waters in Medieval Montpellier », art. cit. Une transcription de ce registre est disponible dans l'inventaire des archives municipales. AMM, *Inventaires et documents*, tome XI, p. 22-24. Galano, Lucie, *Montpellier et sa lagune. Histoire sociale et culturelle d'un milieu naturel (XI^e-XV^e siècles)*, Thèse, Montpellier, 2016, p. 79-578 *passim*.
40. « 34 tombareladas de peyra fregal per fa ~ calada del pon qui se ten am la dicha fon » AMM, *Inventaires et documents*, tome XI, p. 23.
41. Coste, Léon, « Les anciennes fontaines de Montpellier », p. 515.
42. AMM, Joffre 579, fol. 30, 31, 33, 38 vo et 58 vo.
43. AMM, Joffre 579. Fol. 6, 7, 15 vo et 19 vo.
44. AMM, Joffre 579. Fol. 25, 34 et 37.
45. AMM, Joffre 579, fol. 7, 7 vo, 19 et 27.
46. Challet, Vincent, « Les entrées dans la ville : genèse et développement d'un rite urbain », *Revue historique*, n. 670, 2014, p. 267-293.
47. *Ibid.* AMM, AA9, fol. 161 vo.
48. Ce dernier est payé 7 l. 11s. pour plusieurs journées de travail. AMM, Joffre 356, fol. 56.
49. Challet, Vincent, « Les entrées dans la ville », art. cit.
50. AMM, BB 95, 1498, fol. 27r.

RÉSUMÉS

À la fin du Moyen Âge, l'administration urbaine de Montpellier développe des préoccupations de plus en plus importantes pour la voirie, qui se concrétisent par une série d'interventions sur le réseau de communication urbain. Celles-ci se déclinent en travaux de nettoyage et d'entretien sanitaire des voies supervisés par des officiers de la ville, en entreprises de pavage réalisées par des ouvriers spécialisés, les « caladiers » mais aussi par des gestes d'embellissement, contribuant à améliorer l'expérience esthétique de la ville et contribuer à son prestige. Ces diverses interventions sont documentées dans la comptabilité urbaine, qui se révèle être une source de premier plan pour l'étude de la gestion du réseau viaire

At the end of the Middle Ages, the urban administration of Montpellier develops important concerns regarding its road network. These are embodied by a series of interventions on the urban communication network. Various operations such as the cleansing and sanitary upkeep of the streets supervised by municipal officers or paving works carried out by specialized workers, the "caladiers" were implemented. Also, punctual gestures of embellishment are made in order to help improving the aesthetic experience of the city and contribute to its prestige, especially to highlight the visit of notable guests. These various interventions are documented in the municipal account books, which are proving to be an important source for the study of the road network management.

Al final de la Edad Media, la administración del ayuntamiento de Montpellier mostró una importante atención sobre su red viaria. Ésta quedó reflejada en una serie de actuaciones realizadas sobre la red de comunicación urbana. Diversas acciones como la limpieza y el mantenimiento del alcantarillado se supervisaban con funcionarios municipales, o las obras de pavimentación que se llevaban a cabo por obreros especializados, se establecieron los *caladiers*. Así mismo hubo muestras puntuales de ornamentación que ayudaron a mejorar a la apariencia estética y contribuyeron al prestigio de la ciudad, sobre todo para realzar la estancia de algunos visitantes notables. Estas diferentes intervenciones se documentaron en los libros de cuentas municipales, lo cual supone una importante fuente de documentación para el estudio de la gestión de la infraestructura vial.

Am Ende des Mittelalters entwickelt die Stadtverwaltung der Stadt Montpellier wichtige Bedenken hinsichtlich ihres Straßennetzes. Diese werden durch eine Reihe von Eingriffen in das städtische Kommunikationsnetzwerk verkörpert. Verschiedene Tätigkeiten, wie die Reinigung und sanitäre Instandhaltung der Straßen, die von städtischen Beamten überwacht wurden, oder Pflasterarbeiten, die von Facharbeitern, den « caladiers » durchgeführt wurden, wurden eingeschlossen. Punktuelle Gesten der Verschönerung tragen dazu bei, das ästhetische Erlebnis der Stadt zu verbessern und ihr Ansehen zu stärken, insbesondere um den Besuch namhafter Gäste hervorzuheben. Diese verschiedenen Eingriffe sind in den städtischen Geschäftsbüchern dokumentiert, die sich somit als wichtige Quelle für die Untersuchung des Straßennetzmanagements erweisen.

INDEX

Schlüsselwörter : Kommunal Buchhaltung, Montpellier, Mittelalter, Straßenbau, Gesundheitsführung

Palabras claves : Contabilidad municipal, Montpellier, Edad Media, obra viaria, gestión sanitaria.

Mots-clés : Comptabilité urbaine, Montpellier, Moyen Âge, voirie, gestion sanitaire

AUTEUR

CATHERINE DUBÉ

Département d'histoire, Université de Sherbrooke

Catherine.Dube4@usherbrooke.ca